

“ de moi-même ; mais j'ai pour moi tous les catho-
“ liques, ce grand parlement de la véritable Eglise. ”

“ Sa femme elle-même vient lui donner de mauvais
conseils : “ Combien d'années, lui dit-il, pensez-vous
que je puisse vivre ?—Plus de vingt ans, lui répon-
dit-elle.—Et vous voudriez que pour vivre encore
vingt ans, je m'expose à tomber en enfer pour une
éternité ? ”

“ Il fut décapité le 6 juillet 1835. Etant monté sur
l'échafaud, il chanta le psaume *Miserere* et prit le
peuple à témoin qu'il mourait pour la foi catholique,
apostolique et romaine. Puis, lorsque le bourreau al-
lait lui trancher la tête, il le pria, suivant l'usage, de
lui pardonner, il l'embrassa et lui donna une pièce
d'or, en lui disant : “ Vous allez me rendre le plus
“ grand de tous les services. ”

— Plusieurs lettres du comte de Chambord qui ont
été publiées dans les journaux ont montré combien ce
futur roi s'est montré affecté de la fin tragique et pré-
maturée du Prince impérial. Le *Whitehall Review*
publié à ce sujet quelques détails qui attestent une fois
de plus l'élévation des sentiments du royal exilé de
Frohdsdorf.

Le comte de Chambord, dit la feuille anglaise, a
prononcée, à l'occasion de la saint Henri, quelques
paroles très-touchantes concernant le défunt Prince
Impérial, en présence d'un proche parent de ses amis.
“ Pauvre jeune homme ! s'est écrié Henri V, il s'est
véritablement conduit comme un héros et comme un
chrétien. Sa prière m'a profondément touché, et elle
est une preuve irrésistible, pour ceux qui en doutent,
que notre religion est toujours vivante et fervente dans
le cœur des meilleurs et des plus grands. ”

C'est un fait notoire et bien connu que l'Impér-
trix Eugénie a toujours manifesté le plus grand res-
pect pour le comte de Chambord, et qu'elle professait
un véritable culte pour la branche aînée des Bour-
bons, témoin le musée du petit Trianon, où elle avait
pieusement réuni les plus précieuses reliques qui
avaient appartenu à Marie-Antoinette. Dans les cor-
respondances qu'elle adressait à la femme du comte
de Chambord, elle ne le distinguait jamais que comme
“ Roi de France. ”

— *L'ami des Campagnes*, journal publié à Paris, an-
nonce que par une circulaire adressée aux recteurs
d'Académies, le sieur Jules Ferry, auteur de la loi
athée sur l'enseignement, a édicté qu'aucun évêque ne
pourra présider les distributions de prix des lycées
ou collèges du gouvernement dans les départements,
comme cela s'est pratiqué les années précédentes dans
les différentes villes de France.— Jules Ferry a peur
de la voix des évêques, et il l'avoue !

Nous lisons dans ce même journal : “ Depuis de
longues années, les pièces d'or et les pièces de cinq
francs en argent frappées à la Monnaie portaient en
relief sur la tranche de chaque pièce : “ Dieu pro-
tège la France. ” Ces quatre mots ont semblé sus-
pects à nos républicains du jour, car il est bruit qu'ils
ont décidé de leur substituer l'exergue gouvernemen-
tal : “ République française. ”— Dieu chassé même des
pièces de cent sous ! C'est le comble du républica-
nisme.

— Sir John A. Macdonald, premier ministre de la

Puissance du Canada, a été l'objet d'une grande dis-
tinction de la part des autorités impériales en Angle-
terre. Le 13 du mois d'août courant, il a été asser-
menté comme membre du Conseil Privé de la Reine
pour l'Angleterre, à Osborne House, île de Wight, en
présence de Sa Majesté la Reine Victoria, et des prin-
cipaux membres du gouvernement impérial.

Sir John A. Macdonald est le premier canadien
qui ait été élevé à la position de membre du Conseil
privé anglais. Cette distinction est recherchée par les
hommes les plus illustres de la Grande-Bretagne, et
notre pays peut se féliciter à bon droit de voir son
premier ministre à un poste aussi élevé.

— Le *Nouveau Monde* informe que plusieurs capi-
talistes anglais se sont embarqués le 21 du présent
mois avec Sir L. Tilly et Sir Tupper pour venir en
Canada. Leur but est de prendre des arrangements
pour la construction du chemin de fer du Pacifique.
Tout indique que ces honorables ministres auraient
réussi dans leur mission en Angleterre.

— Nous sommes heureux d'apprendre que grâce
aux efforts de Sa Grande r Mgr. l'Archevêque de
Québec, plusieurs membres du clergé, et de citoyens
influents de la ville, les sociétés rivales des ouvriers
de bord de Québec en sont arrivées à une attente et
que les chefs des deux sociétés ont signé un compromis.
Les cultivateurs peuvent donc en toute sécurité se
rendre à la ville pour la vente de leurs produits.

— Les résolutions suivantes pour venir au secours
des sociétés de colonisation établies ou à se former à
Montréal et à Québec ont été soumises par l'Hon. M.
Joly, à la considération des membres de l'Assemblée
Législative, à la séance de samedi dernier :

“ Attendu que certaines sociétés de colonisation
sont formées ou sont à se former dans les cités de Qué-
bec et de Montréal dans le but de faciliter l'établisse-
ment des ouvriers désœuvrés et autres personnes sur
les terres publiques, et les sauver ainsi de la misère
qui les menace en leur aidant à se rendre dans ces
localités, à faire leurs premiers défrichements, et à
leur donner les moyens de vivre jusqu'à leur premi-
ère récolte ;

“ Attendu qu'il est désirable que ces sociétés de co-
lonisation reçoivent tout l'encouragement que mé-
rite leur entreprise, si avantageuse pour la province,
et attendu qu'il est désirable d'encourager la création
d'autres sociétés du même genre ;

“ Qu'il soit résolu :— “ Que lorsqu'une société de co-
lonisation de ce genre aura été régulièrement organi-
sée dans l'une des circonscriptions électorales de la
Cité de Québec ou de la Cité de Montréal, c'est à-dire
lorsqu'elle aura accompli les formalités exigées par
l'acte 32 Vict. chap. 14, intitulé : “ Acte pour pour-
voir à la formation et à l'encouragement des sociétés
de colonisation, ” et lorsqu'elle aura été dûment re-
connue comme le prescrit la section 5 du dit acte,
elle ait droit pour l'année fiscale courante à une sub-
vention égale au tiers du montant souscrit par ses
membres et les municipalités ainsi que par d'autres
personnes, jusqu'à concurrence de \$20,000 pour cha-
cune des susdites cités de Québec et Montréal, l'in-
tention de cette Chambre étant que le Trésor-Public
contribue à l'établissement d'un *maximum* de cinq
cents familles sur le domaine public, à raison de \$120,